



Québec, le 2 mai 2022

Courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information

La présente a pour objet votre demande d'accès à l'information du 13 avril 2022 visant à obtenir une copie du rapport de la rémunération globale des policiers de la SQ et celle de leurs homologues de sept corps de police, réalisé par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) au cours des années 2021 et 2022.

Nous ne pouvons donner suite à votre demande. En vertu de l'alinéa 2 de l'article 30 de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (RLRQ, c. I-13.011), nul n'a droit d'accès à un document produit ou fait dans le cadre de la fourniture aux ministères et organismes du gouvernement de services de nature scientifique ou technique dans le domaine de la statistique.

Je vous prie de recevoir, _____, mes meilleures salutations.

Stéphanie Parent
Responsable de l'accès à l'information

p. j. Avis de recours